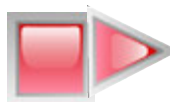


Mai
2012



16 juin : Assemblée générale APAJH 04

13 octobre : Journée « dys » à GAP

ÉDITO

Le début de cette année 2012 a été marqué par la reprise, par notre association, du Pôle expérimental « Les Lavandes », spécialisé dans le diagnostic, le soin et l'accompagnement de jeunes présentant des troubles spécifiques des apprentissages (troubles « dys »)

Enrichie, le mot n'est pas trop fort car c'est l'un des établissements en France qui est à l'avant-garde dans le traitement des cas sévères de dysphasie, de dyslexie, de dysorthographe, de dyscalculie et de troubles associés !

Mais ce fût une longue histoire, avec de nombreux obstacles à franchir, pour arriver à réaliser ce regroupement. Double difficulté résultant d'une double disparité : Les Lavandes, dépendent du secteur sanitaire, alors que l'APAJH 04 n'intervient que dans le champ médico-social ; elles sont situées à Orpierre, dans les Hautes Alpes alors que notre association n'est implantée que dans les Alpes de Haute Provence, d'où la complexité pour convaincre les autorités de tarification.

Il faut savoir que Les Lavandes accueillent depuis des années des enfants du 04 et que des échanges de compétences existaient avec le groupe dys du SESSAD APAJH 04.

Ce regroupement, qui a commencé avec une convention d'affiliation des Lavandes à l'APAJH 04, s'inscrivait dans une logique d'union, renforcée par la crainte partagée, de voir les compétences des Lavandes disparaître de notre environnement, avec un éventuel redéploiement des moyens humains dans des centres éloignés et une dislocation/fragmentation des équipes ! Pour nous tous, il n'était pas concevable que cette expertise, cette compétence ne soient plus, dans nos deux départements alpins, au service des jeunes en situation de handicap.

Crainte justifiée au vu de la politique des Agences Régionales de Santé qui, pour des raisons budgétaires le plus souvent, poussent au regroupement des structures, par la fermeture des plus petites ; le département des Hautes Alpes a déjà été touché par ces mesures de fermetures administratives

Près de 3 années d'intenses négociations furent nécessaires, pour en arriver à une redistribution des moyens avec la création du Pôle Expérimental des Lavandes comprenant un internat de 24 places sur ORPIERRE, un SESSAD de 20 places implanté à GAP et à compétence bi-départementale et un CMPP unité de diagnostics à réaliser sur GAP et MANOSQUE.

La restructuration des Lavandes, le passage du secteur sanitaire au secteur médico-social a eu malheureusement des incidences sur l'emploi.

L'APAJH 04, en concertation avec Les Lavandes a mis tout en œuvre pour minimiser ces incidences et s'efforcer de reclasser les personnels dont les compétences n'étaient évidemment pas en cause.

Il convient par ailleurs de saluer l'ensemble du personnel pour son professionnalisme et son implication dans cette restructuration !

A terme ce renforcement de toutes nos équipes, va permettre de constituer un axe fort entre 05 et 04 pour établir des liens avec le 13 sans oublier des services rendus dans le 83 et le 84 !

Michel PAUME,
président de l'APAJH 04



IME La Durance



SESSAD La Durance



EA Lou Jans



EEAP Tony Lainé



TEP de Champclerc



Les Lavandes



SAP



Service mandataire à la Protection des majeurs



SOMMAIRE :

page 1 : édito

page 2 : Pôle expérimental Les Lavandes

page 3 : Paule Clément ;

le SESSAD La Durance et les « dys » ; l'APAJH à Manosque ; IME après

page 4 : Les 10 engagements de la Fédération des APAJH

Encart : Les troubles « dys »

APAJH 04 - 1 B Avenue du Parc - 04160 Château-Arnoux

Tél. : 04 92 64 44 11 Fax : 04 92 64 96 16- Mel : secretariat.assoc@apajh04.asso.fr

Site internet : <http://apajh04.free.fr/>

Edité et imprimé par l'association APAJH 04 - Directeur de publication : Jean-Pierre Faurand



Pôle Expérimental
Les LAVANDES
Le Village
05700 Orpierre
04 92 66 21 35



Depuis le 1er septembre 2011, la Maison d'enfants "Les Lavandes" à Orpierre (05) est devenue Pôle Expérimental et relève du secteur médico-social.

Ce pôle accueille des enfants et des adolescents souffrant de troubles graves du langage et des apprentissages associant plusieurs déficiences et nécessitant un accompagnement qui comprend des rééducations, des interventions thérapeutiques intensives et pluridisciplinaires.

Il est composé de trois unités complémentaires proposant un continuum de prise en charge graduée :

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)

Ayant une activité de centre de bilans et de préconisations. Il reprend les activités de l'unité de diagnostic.



Le nouveau cahier des charges prévoit la réalisation de 80 bilans par an. Les bilans se déroulent sur 1 ou 2 jours à Orpierre et à Manosque pour des enfants résidant dans les Alpes de Haute Provence (04), les Hautes Alpes (05), l'est du Vaucluse (Pertuis), le nord des Bouches du Rhône (Aix-en-Provence).

Un examen médical par le médecin spécialiste du CMPP, neuropédiatre, est réalisé avant la passation des bilans. Cet examen doit confirmer que l'enfant relève bien de la compétence du CMPP :

- ◆ les troubles de l'enfant doivent être des troubles de l'apprentissage qui sont indépendants d'une déficience intellectuelle, d'un trouble sensoriel auditif ou visuel, de troubles neurologiques ou psychopathologiques.
- ◆ l'enfant doit avoir entre 7 et 13 ans au moment de la passation des tests
- ◆ l'enfant doit être suivi en orthophonie

L'Établissement Expérimental pour Enfance Handicapée (EEEH) en internat ou semi-internat

Ayant une activité d'unité de soins de 24 places d'internat de semaine et de 2 places de semi-internat.

L'internat situé à Orpierre est destiné à des enfants et adolescents de 8 à 14 ans présentant des troubles graves et aigus du langage et des apprentissages.



La zone de recrutement comprend l'ensemble des départements PACA Ouest : Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence, Ouest-Var et Hautes-Alpes.

C'est l'établissement qui définit les modalités de l'accompagnement à effet thérapeutique et de soins appropriés ainsi que l'accompagnement personnalisé du parcours de formation.

Cet accompagnement doit obligatoirement comprendre un projet de sortie de l'adolescent en lien étroit avec les structures d'aval.

Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)

Une équipe pluridisciplinaire propose une aide et un accompagnement personnalisés pour des enfants et des adolescents de 5 à 18 ans scolarisés en milieu ordinaire.

Le Service intervient sur tout le département des Hautes-Alpes et sur une partie limitrophe des Alpes-de-Haute-Provence.



Il assure trois missions :

- ➔ l'évaluation et la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent par une équipe soignante spécialisée.
- ➔ le soutien à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale.
- ➔ l'accompagnement de l'enfant ou de l'adolescent, de sa famille et de son entourage.

C'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence de l'enfant qui décide de l'orientation vers l'EEEH ou le SESSAD.

Quelques dates

- 18 mai 2009 : convention d'affiliation entre l'association Les Lavandes et l'APAJH 04.
- 27 mai 2011 : autorisation de l'ARS pour la création du Pôle expérimental Les Lavandes
- 10 février 2012 : convention de reprise des Lavandes par l'APAJH 04.

Paule CLEMENT

En cette toute fin d'année 2011, Paule Clément nous a quittés.

Institutrice spécialisée, Paule s'est toujours engagée, au sein de l'école comme au sein de la société, pour la prise en compte du handicap, pour le droit à la scolarisation, pour la recherche de solutions pour les enfants et leurs familles.



Paule Clément lors des 30 ans de l'IME

Pionnière, militante à l'APAJH depuis plus de 40 ans, elle a été une des fondatrices de l'association APAJH de notre département ; elle a été aussi une des fondatrices de l'IME La Durance.

Elle n'a cessé d'apporter à chacun sa disponibilité, son sens de l'écoute, sa clairvoyance, la fermeté de ses convictions, permettant à notre association de progresser dans sa volonté d'être au service des personnes en situation de handicap.

Fortement impliquée dans la vie citoyenne, elle s'est attachée à faire évoluer le regard de notre société sur le handicap. Elle a été une de celles qui ont permis que l'on passe de la notion de « débilés » ou « d'inadaptés » à celle d'enfants en situation de handicap.

L'APAJH 04 continuera à s'inscrire dans la trajectoire initiée par Paule pour une société respectueuse de tous ses membres et des choix de vie de chacun.

Trois événements à noter sur vos tablettes

16 juin, Assemblée Générale de l'APAJH 04

Pour une association, l'AG est un temps fort, moment de réflexion sur l'activité durant l'année écoulée et sur les actions et perspectives pour celle à venir.

A noter que l'AG de la Fédération des APAJH aura lieu les 22 et 23 juin à Paris. L'APAJH 04 dispose de trois mandats.

13 octobre, journée spéciale « dys » à GAP

avec la participation du Docteur Habib de La Timone, Président de Résodys.

Une journée en direction des parents, des enseignants et des différents acteurs qui interviennent dans le dépistage, l'accompagnement et la prise en charge des troubles « dys ».

Le Pôle expérimental « Les Lavandes » et le SESSAD « La Durance » disposent d'une expertise reconnue dans ce domaine.

10 novembre à Forcalquier,

journée associative en direction des adhérents, des salariés de l'APAJH 04.

Une journée de rencontres autour des valeurs qui nous rassemblent, avec la présentation du projet associatif

L'APAJH 04 à Manosque

Traverse des métiers à Manosque, l'APAJH 04 dispose de nouveaux locaux récemment aménagés qui accueillent une antenne du SESSAD La Durance, des services du Pôle expérimental Les Lavandes (CMPP, centre de bilans et SESSAD) ainsi qu'un bureau de la MGEN.

Prochainement le service mandataire à la protection des majeurs vulnérables mettra en place une antenne dans ces locaux.



Le SESSAD La Durance et les « dys »

Le SESSAD « La Durance » dont la base logistique est à l'Escale permet le maintien scolaire en milieu ordinaire ou adapté et le suivi thérapeutique, éducatif de 14 enfants identifiés par la MDPH « enfants souffrant de troubles spécifiques du langage ».

Il s'agit pour le service d'accompagner dans tous les champs d'intervention les troubles structurels, sévères et durables, liés à des dysfonctionnements neurocognitifs de développement.

Les enfants porteurs de ces troubles n'ont pas de déficit intellectuel, ni perceptif, ni neurologique.

IME ... après les travaux ... les nouveaux groupes

Les travaux sont finis, tout a changé. Les ouvriers ont bien travaillé...

Dans les nouveaux groupes, on se sent bien, c'est tout neuf. Tout est bien propre.

Tout le monde vient de bonne humeur, les jeunes sont plus respectueux des nouveaux locaux.

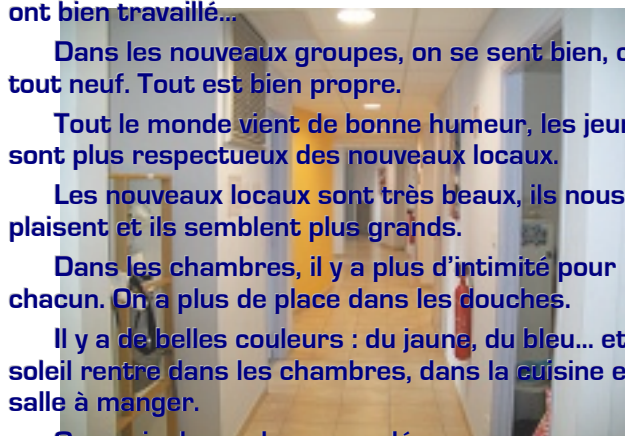
Les nouveaux locaux sont très beaux, ils nous plaisent et ils semblent plus grands.

Dans les chambres, il y a plus d'intimité pour chacun. On a plus de place dans les douches.

Il y a de belles couleurs : du jaune, du bleu... et le soleil rentre dans les chambres, dans la cuisine et la salle à manger.

On a mis des cadres pour décorer.

Tous les jeunes sont contents même si les travaux sont un peu déstabilisants...



L'inauguration de l'IME aura lieu le vendredi 29 juin après-midi.

Samedi 23 juin, fête de fin d'année de l'IME

PACTE HANDICAP 2012 DE L'APAJH

Ce qui est utile pour la personne en situation de handicap est utile pour la société toute entière.

À la veille des élections présidentielles et législatives de 2012, la Fédération des APAJH, seule association couvrant l'ensemble des champs du handicap, lance un appel aux candidats républicains sous forme de charte de 10 propositions.



Son objectif : reconstruire le consensus républicain qui avait prévalu au moment de la loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

À cette occasion, l'APAJH publie un sondage qui illustre à quel point la société française est plus « mûre » que les pouvoirs publics en matière d'intégration du handicap dans la cité : ces résultats démontrent que le handicap est pensé comme un atout pour la transformation de la société.

Il ne nous est pas possible, dans le cadre de cette revue de publier l'intégralité des 10 engagements, ils sont disponibles sur le site de la Fédération des APAJH : <http://www.apajh.org>

**L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE,
C'EST L'ÉCOLE DE TOUS !**

**PLUS DE 20 000 JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP
NE SONT PAS ACCUEILLIS À PLEIN TEMPS À L'ÉCOLE.**

**SEULS 10% DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP
SONT ACCOMPAGNÉS PAR UN SERVICE MÉDICO-SOCIAL.**

**L'ÉCOLE DOIT FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ PÉDAGOGIQUE ET
METTRE EN ŒUVRE LES ADAPTATIONS NÉCESSAIRES À L'ÉLÈVE DÈS
LA RENTRÉE SCOLAIRE ET NON SIX MOIS APRÈS.**

**COMBIEN DE JEUNES NE SONT PAS ENTENDUS ?
COMBIEN DE JEUNES À QUI L'ON IMPOSE UNE FORMATION ?**

Engagement n°1

Lancer un plan de formation pour tous les personnels accompagnants au sein de la communauté éducative, en partenariat avec les associations du handicap.

Engagement n°2

Exiger des moyens d'accompagnement de qualité pour répondre à l'ensemble des besoins des élèves tout au long de leur parcours de scolarisation et de formation.

**TRAVAIL DÉCENT, REVENU DÉCENT,
VIE DÉCENTE**

Engagement n°3

Généraliser le programme Cap Emploi au secteur public et aux collectivités locales par la confirmation avec les décrets d'application de la loi de leur mission d'organismes de placements spécialisés

Engagement n°4

Poursuivre et généraliser le contrat PASSMO (PASSerelle vers le Milieu Ordinaire) favorisant la transition des travailleurs en situation de handicap du secteur protégé vers les entreprises ordinaires.

Engagement n°5

Engager une réflexion sur la création d'un « revenu universel d'existence », égal au SMIC et fiscalisé, pour tous les exclus du travail, dont les personnes en situation de handicap ne pouvant exercer de profession

**RÉTABLIR LE DROIT UNIVERSEL
À LA SANTÉ.**

Engagement n°6

Créer un 5e risque de la Sécurité sociale sur l'autonomie et la dépendance, couvrant le grand âge et le handicap, avec un financement par la hausse de la CSG.

Engagement n°7

Ouvrir les droits à la CMU-C aux bénéficiaires de l'AAH. Garantir l'accessibilité aux soins pour les personnes en situation de handicap

Engagement n°8

Transformer la CNSA en opérateur de protection sociale pour le handicap et la dépendance et associer le monde associatif et mutualiste à sa gouvernance.

**L'ACCESSIBILITÉ DE L'ESPACE PUBLIC
POUR « REFAIRE SOCIÉTÉ » .**

Engagement n°9

Créer un label « Accessibilité Handicap » ouvrant droit à un crédit d'impôt (TVA à 5.5%) sur les travaux d'accessibilité des lieux publics pour les collectivités locales et les services publics, dès la PLF 2013.

Engagement n°10

Engager un programme national de formation des collectivités territoriales en matière d'accessibilité des bâtiments publics, dans le cadre d'une grande loi de décentralisation.